## AJP Immobilier, c'est plus de 4 locations par jour et 2 500 biens en gestion locative

# Découvrez nos formules et louez en toute tranquillité!

#### **FORMULE SERENITE**

- → Location de votre bien
- → Suivi administratif
- Suivi financier
- Suivi juridique
- ◆ Suivi des travaux

#### FORMULE SERENITE +

(Formule sérénité avec options ci-dessous)

- ✦ Garantie loyers impayés
- → Garantie protection juridique
- Garantie des détériorations immobilières
- → Garantie vacance locative

#### Nos tarifs

Frais de mise en place en vigueur +

7,20% T.T.C. du loyer c.c.

à partir de 10,30 % T.T.C. du loyer c.c.

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

### *Notre Réseau c'est vous !*



# Nos honoraires d'agence т.т.с. Location

**♦**Visites:

1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

→ Montage, étude et validation du dossier locataire :

(ou changement de colocataire)

1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le locataire, 1,8 % du loyer annuel hors charges dû par le propriétaire

**→** Etat des lieux :

3 €/m² à la charge du locataire, 3 €/m² à la charge du propriétaire

★ Rédaction du bail et documents annexes :

95 € à la charge du locataire, 95 € à la charge du propriétaire

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires :

« Le plafond mentionné au l de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable; le plafond mentionné au troisième alinéa du l de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Toutes nos prestations sont déductibles, en totalité, de vos revenus fonciers

Consultez notre service pour plus d'informations

Notre Réseau c'est vous!



## HONORAIRES D'AGENCE

## Nouveau barème applicable aux mandats signés à compter du 12 AVRIL 2016

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES  A la charge du vendeur	HONORAIRES  A la charge de  l'acquéreur
De 0 € à 60 000 €	5 000 €	
De 60 001 € à 100 000 €		8%
De 100 001 € à 150 000 €		7 %
De 150 001 € à 200 000 €		6 %
De 200 001 € à 250 000 €		5,5 %
A partir de 250 001 €		5%

AJP VANNES: 1, rue Carnot – 56 000 VANNES

Tél: 02 97 69 10 10 - vannes@ajp-immobilier.com

SARL au capital de 7 500 € - Garantie financière, BPA NANTES, d'un montant de 110 000 €